



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point :18.3	Changements climatiques et santé
Document	A78/4, A78/4 Add.2 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(40)
Action attendue	Prendre note du rapport du DG et adopter la décision EB156/25 sur (i) Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé (2025-2028) ; (ii) de faire rapport sur les progrès accomplis à la 80 ^{ème} et 82 ^{ème} session de l'Assemblée mondiale de la Santé
Durée :	2 mn

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs

Le Sénégal se réjouit de l'aboutissement du processus d'élaboration du plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé et adresse ses félicitations au secrétariat de l'OMS

Ce plan d'action, qui vient apporter une réponse mondiale à la crise liée aux changements climatiques, à travers, l'intégration de la santé dans les politiques climatiques et le renforcement de la résilience des systèmes de santé face aux impacts climatiques, constitue un document de référence aligné avec les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur le climat.

Le Sénégal s'engage, aux côtés de l'OMS et des Etats membres, à soutenir la mise en œuvre de toutes les actions identifiées dans ce plan et à renforcer les interventions en cours sur le plan national dans le cadre de sa politique climatique. Ainsi, tenant compte de la vulnérabilité particulière du pays, le Gouvernement du Sénégal a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à intégrer, , davantage la dimension climatique dans l'élaboration des politiques publiques et dans la planification

économique ; à adresser la question du financement climatique afin de renforcer la résilience du pays à travers la promotion des Investissements ciblés qui permet d'encourager le financement de projets.

L'approche « *La Santé dans toutes les politiques* », inscrite dans la nouvelle lettre de politique sectorielle 2025-2029 du secteur de la Santé et de l'Action sociale, permettra de favoriser les synergies entre les secteurs de la santé, de l'environnement et du développement économique à travers la collaboration intersectorielle.

Le MSAS ambitionne de renforcer la gouvernance santé - environnement de façon globale et plus spécifiquement la gouvernance santé - climat avec la mise en place d'une nouvelle entité institutionnelle pour accélérer la mise en œuvre efficace de la politique climatique dans le secteur de la santé et de l'action sociale afin de rendre compte des progrès réalisés.

A cet effet, le Sénégal prend bonne note du plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé et soutient son adoption.

Je vous remercie